

**M. J. A. MacLean (Queens):** La Chambre ayant discuté à fond l'aspect national du problème du chômage, je n'ai pas l'intention de traiter la question en termes généraux. Non que l'importance m'en échappe, car je me rends compte que le chômage est très grave au pays en ce moment. Je lisais hier dans la *Gazette* de Montréal que, à l'heure actuelle, 7 p. 100 de nos effectifs ouvriers chôment. C'est plus du double du pourcentage normal. L'article signale également que, même au plus creux de la crise mondiale des années 1930, jamais plus de 12 p. 100 de nos effectifs ouvriers n'ont été en chômage à un moment donné.

Cependant, je n'ai pas l'intention d'aborder le problème du point de vue national. Je voudrais plutôt parler pendant quelques instants du chômage dans les provinces maritimes.

C'est un problème que le ministre du Travail (M. Gregg) connaît particulièrement bien. Il est en effet, lui aussi, originaire des provinces Maritimes. Je n'en tiens pas moins à profiter de l'occasion pour le lui signaler encore une fois. Chez nous le chômage n'est pas un phénomène nouveau. C'est sans doute pourquoi nous n'avons pas exprimé les mêmes inquiétudes que les députés des autres parties de notre pays à la vue du nombre considérable de chômeurs.

Le chômage sévit dans les provinces Maritimes d'une façon chronique. Depuis la confédération ces régions ont été incapables de fournir suffisamment d'emplois pour occuper le nombre croissant de leurs ouvriers. Elles n'ont même pas pu conserver du travail à ceux qui gagnaient leur vie là-bas il y a déjà longtemps.

Je constate que dans l'Île du Prince-Édouard, où j'habite, la population totale en 1951 était inférieure de 5,000 à ce qu'elle était en 1901, soit cinquante ans auparavant. Il est résulté de ce marasme économique dans lequel se débattent les provinces Maritimes un exode continu des meilleurs éléments de notre population. Je ne veux pas dire qu'il est mauvais que des groupes de nos gens soient employés dans d'autres parties du pays, ajoutant ainsi à la vigueur et à l'esprit d'initiative des nouveaux secteurs du Canada. Toutefois, ce qu'il y a de malencontreux là-dedans, pour ce qui est des provinces Maritimes, c'est que le gros de cet exode s'est pratiqué, non vers d'autres parties du Canada seulement, mais vers les États-Unis, surtout vers les États de la Nouvelle-Angleterre où se rencontre à peu près la même ambiance économique que dans les Maritimes mais qui, d'un autre côté, par suite de la similarité du milieu géographique, ne devraient pas offrir

[M. Breton.]

plus de possibilités que nos propres provinces Maritimes.

Les chiffres relatifs au chômage dans les provinces Maritimes n'ont pas beaucoup de signification parce qu'ils n'embrassent que les ouvriers sans emploi à l'heure actuelle dans cette région et qui n'ont pas perdu tout espoir d'y trouver éventuellement un emploi. Ce sont des ouvriers sans emploi qui n'ont pas encore quitté la région pour chercher du travail ailleurs.

A ce propos, j'aimerais citer un extrait de *Labour Research*, bulletin mensuel du service de recherche du Congrès canadien du travail. Le numéro de janvier-février de ce bulletin traite longuement de la situation économique dans les Maritimes. Voici ce qu'on trouve à la page 2:

Si l'on considère l'ensemble des provinces Maritimes, il ne fait aucun doute que le nombre d'employés n'a augmenté que très peu depuis la fin de la guerre; évidemment, l'augmentation a été beaucoup moindre que pour l'ensemble du pays.

On déclare ensuite:

Pour les trois provinces Maritimes, on possède des chiffres...

Il s'agit de chiffres sur le chômage.

...arrêtés à 52 dates, du 23 février 1946 au 20 novembre 1954. Pour chacune de ces dates, le pourcentage des requérants sans travail, par rapport à l'effectif total de la main-d'œuvre, était plus élevé, d'habitude beaucoup plus élevé, que le pourcentage national. Pour 1946, la moyenne était de 50 p. 100 plus élevée; pour 1947, de 89 p. 100 plus élevée; pour 1948, de 50 p. 100 plus élevée; pour 1949, alors que le pourcentage national lui-même dépassait celui de 1947 ou de 1948, la proportion était de près de 49 p. 100 plus élevée. Pour 1950, elle était de 42 p. 100 plus élevée et, pour 1951, d'un peu plus de 30 p. 100. La proportion était de 36 p. 100 pour 1952, de près de 51 p. 100 pour 1953, et, pour les onze premiers mois de 1954, moment où le chiffre national a atteint son sommet, de 27 p. 100 plus élevée que le pourcentage national.

Et ceci encore:

D'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique quant au nombre de personnes sans emploi qui se cherchent du travail, si l'on exprime ce chiffre comme pourcentage de l'effectif global de la main-d'œuvre, on constate qu'à chacune de ces 52 dates, le pourcentage pour les provinces Maritimes était plus élevé, généralement de beaucoup, que le pourcentage national. A l'une de ces dates, le 18 septembre 1954, le pourcentage des provinces Maritimes était exactement le même que celui de l'ensemble du pays et, en trois occasions, il n'en différait pas de plus de 10 p. 100. Mais il y a eu dix dates où il représentait le double ou plus que le double du pourcentage national; en huit autres occasions, il atteignait presque le double.

En d'autres termes:

Le pourcentage du nombre de chômeurs dans les provinces Maritimes était tellement élevé en 1953 qu'il était pour ainsi dire impossible que la situation s'aggravât en 1954 aussi rapidement et aussi profondément que la situation de l'ensemble du pays.

Il est un autre aspect de ce problème dont j'aimerais dire un mot: les conditions d'em-